

COMMUNIQUE DE PRESSE

La France consolide son attractivité dans un contexte mondial instable

Paris, le 29 février 2024 – Business France publie ce jour les chiffres nationaux du « *Bilan 2023 des investissements internationaux en France* », qui témoignent de la confiance des investisseurs étrangers pour le site France dans un contexte mondial instable.

Ces résultats attestent que la France a su conserver son attractivité auprès des investisseurs internationaux. Ils sont le fruit d'un vaste programme de réformes structurelles mises en place depuis 2017 par le Président de la République et son gouvernement visant à transformer l'économie, l'activité des entreprises et à gagner en compétitivité. La France occupe d'ailleurs la première place du podium en Europe pour l'accueil des investissements étrangers depuis quatre années consécutives.

En 2023, **1 815 décisions d'investissement** ont été recensées. Ces projets vont permettre la création ou le maintien de **59 254 emplois** à horizon 3 ans. En moyenne, **35 décisions d'investissement** ont été recensées par semaine l'année dernière en France.

A partir de 2023 le périmètre de comptabilisation des projets est élargi. Sont désormais recensés par Business France dans le Bilan, les investissements de décarbonation, digitalisation, sauvegarde et partenariats technologiques, même s'ils ne génèrent pas d'emplois, car ils renforcent l'outil industriel français, modernisent les sites des investisseurs étrangers et entrent dans la stratégie d'attractivité France 2030. Ils sont au nombre de 112 en 2023.

Ces projets proviennent de **56 pays différents**, mais pour une grande majorité sont originaires d'Europe (65% des projets et 56% des emplois). **Les Etats-Unis** conservent la première place avec 305 projets (17 000 emplois), devant **l'Allemagne** 272 projets (6 815 emplois). **Le Royaume-Uni** complète le podium des pays investisseurs en France avec 173 projets recensés (4 435 emplois).

Les créations d'établissements représentent **47% des projets d'investissement**, signe que les investisseurs sont convaincus par l'environnement des affaires et les perspectives économiques de la France. Les **extensions** qui **représentent 45%** des projets et **68%** des emplois témoignent d'une confiance continue des investisseurs étrangers pour la France. Ils représentent la satisfaction des investisseurs après une expérience concrète dont ils ont pu mesurer les avantages.

La France a fait de la décarbonation une priorité. Le Bilan 2023 de l'investissement international recense 205 projets qui concernent directement l'objectif de « décarbonation » de notre économie, soit 11,3 % des projets. Parmi ces projets, on retrouve 84 décisions de pérennisations aussi que des décisions de création / extension. La décarbonation renforce l'outil industriel français et garantit

l'avenir des sites de production français dans la mise en concurrence par les maisons-mère de leurs unités à travers le monde.

Le plan France 2030 offre aux investisseurs étrangers l'opportunité de participer à la nouvelle ambition industrielle de la France. 559 des projets recensés au Bilan 2023 concernent des segments prioritaires ciblés par France 2030. Cela représente 31% des investissements dont 70% sont suivis par Business France.

Les projets d'investissement international irriguent l'ensemble du territoire. Les entreprises sous contrôle étranger sont présentes et créent de l'emploi dans l'ensemble des régions de France. 49 % des projets et 73 % des projets industriels se réalisent dans des communes de moins de 20 000 habitants.

La France ne se repose pas sur ses bons résultats, elle s'engage résolument dans de **nouvelles réformes** pour conserver son rang au niveau mondial et européen. Elle poursuit ses efforts de modernisation et d'innovation. Afin de promouvoir ses atouts économiques, le Président de la République réunit chaque année des investisseurs étrangers à Versailles lors du **Sommet Choose France**, rendez-vous devenu incontournable dans l'agenda des dirigeants internationaux.

La France déploie depuis l'automne dernier une campagne « **Make it Iconic** » autour de la marque France qui s'appuie sur ses atouts en matière de dynamisme industriel et économique, de potentiel d'innovation, de vitalité culturelle et artistique. Les investisseurs et les talents du monde entier sont invités à venir créer sur ce territoire d'innovation.

« Notre politique économique menée depuis 2017 marche et bénéficie à tous les français : 1815 décisions d'investissements étrangers en 2023, 59,254 emplois créés ou maintenus. Nous continuons à mettre en œuvre des réformes structurelles pour créer des emplois bien rémunérés sur tout le territoire, faciliter l'activité des investisseurs et attirer des projets de recherche, de production, de digitalisation, de décarbonation. C'est pourquoi je présenterai cette année de nouvelles mesures de simplification et d'attractivité. » indique M. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

« Ce bilan démontre que la France continue de consolider son attractivité pour les investissements étrangers. Depuis 2017, le Gouvernement met en œuvre des réformes structurelles inédites pour rendre notre pays toujours plus attractif dans tous les domaines. 559 des projets recensés au Bilan 2023 concernent des segments prioritaires ciblés par France 2030 : cela représente 31% des investissements. C'est le signe que la réindustrialisation de notre pays est en marche. L'année 2024 sera celle de l'accélération et de la simplification. Les Jeux olympiques ou encore le sommet Choose France seront autant d'occasions de porter cet agenda d'attractivité, au service de l'emploi, de la vitalisation des territoires et de la décarbonation de notre économie. » déclare M. Franck Riester, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, de la Francophonie et des Français de l'étranger.

« Je suis satisfait de constater que malgré les défis rencontrés, la France consolide son attractivité. L'engagement envers l'accompagnement des investisseurs est ancré dans l'ADN de Business France. En 2023, nous avons accompagné 58% des projets, contribuant ainsi à 67% des emplois créés ou maintenus. A travers notre mission de porter le plan France 2030 à l'international, nous facilitons les investissements internationaux dans les secteurs prioritaires. Ces projets représentent 31% des investissements inscrits dans notre bilan, dont 70% sont suivis par Business France.

Notre travail quotidien fait de la France une destination d'investissement de premier plan, axée sur l'innovation, l'industrialisation, la formation... Ces résultats illustrent notre engagement continu pour le développement d'un environnement propice aux investissements étrangers, à la croissance économique et la qualité de l'accompagnement mis en place avec les territoires dans le cadre de la Team France Invest » souligne Laurent Saint-Martin, Directeur général de Business France.

« Business France porte avec fierté le plan France 2030 à l'international, qui repose sur un pilier fondamental : l'innovation. En 2023, avec 59% des projets de R&D se situant dans les secteurs clés identifiés par France 2030, nous démontrons notre engagement à façonner les industries de demain. Ces 170 projets annoncés attestent de la confiance des acteurs internationaux dans notre capacité à rester un leader en matière de recherche et développement. Chez Business France, nous sommes fiers de porter cette vision à l'international, en attirant des investissements et des partenariats stratégiques qui contribuent à faire de la France une terre d'innovations » indique Pascal Cagni, Président du CA de Business France et Ambassadeur délégué aux investissements internationaux.

A propos de Business France

Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française. Elle est chargée du développement international des entreprises et de leurs exportations, ainsi que de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France.

Elle promeut l'attractivité et l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires. Elle gère et développe le V.I.E (Volontariat International en Entreprise). Business France dispose de près de 1 500 collaborateurs situés en France et dans 55 pays. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires. Depuis janvier 2019, dans le cadre de la réforme du dispositif public d'accompagnement à l'export, Business France a concédé l'accompagnement des PME et ETI françaises à des partenaires privés sur les marchés suivants : Belgique, Hongrie, Maroc, Norvège, Philippines et Singapour.

Pour plus d'informations : www.businessfrance.fr @businessfrance

Service de presse - Business France :

Séverine de Carvalho – Tél : 01 40 73 73 88 - Mobile 06 82 23 69 12 –

severine.decarvalho@businessfrance.fr

Siham Morchid – Tél : 01 40 73 30 74 - Mobile : 06 59 37 56 87 –

siham.morchid@businessfrance.fr

Méthodologie utilisée dans la comptabilisation des projets au Bilan 2023 :

Le Bilan des Investissements étrangers recense les projets d'investissements créateurs d'emplois ou de valeur portés par des entreprises étrangères sur le territoire français.

Le nombre d'emplois créés ou maintenus retenu au Bilan est celui annoncé pour les trois années à venir, cette durée correspondant approximativement à l'horizon temporel de programmation des investissements par les entreprises. Seuls les emplois pérennes, en équivalent temps plein sont retenus.

A partir de 2023 le périmètre de comptabilisation des projets est élargi. Sont désormais recensés par Business France dans le Bilan, les investissements de décarbonation, digitalisation, sauvegarde et partenariats technologiques, lorsqu'ils ne génèrent pas d'emplois, car ils renforcent l'outil industriel français, modernisent les sites des investisseurs étrangers et entrent dans la stratégie d'attractivité France 2030.

- Les investissements de pérennisation correspondent à des projets qui améliorent les capacités de production d'un site en difficulté. 3 situations sont comptabilisées au bilan :
 - Les investissements d'au moins 100K€ sur les sites menacés de fermeture et suivis comme tel par les services d'Etat pour relancer leur activité (=pérennisation de sauvegarde).
 - Les investissements d'au moins 100K€ qui visent la décarbonation d'une activité (=pérennisation de décarbonation).
 - Les investissements d'au moins 100K€ qui visent la digitalisation d'une activité (=pérennisation de digitalisation).

- Les partenariats de R&D qui donnent lieu à la création d'une structure juridique permanente ou temporaire en France sur une activité de R&D dans laquelle l'acteur étranger est minoritaire.